



**GENERAL FISHERIES COMMISSION  
FOR THE MEDITERRANEAN  
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES  
POUR LA MÉDITERRANÉE**



**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA  
MÉDITERRANÉE**

**Trente-troisième session**

**Tunis (Tunisie), 23-27 mars 2009**

**PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE INTERSESSIONS  
2009**

## INTRODUCTION

1. Le présent document résume le programme de travail de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) qui comprend les principales activités prévues en 2009, telles qu'arrêtées par la onzième session du Comité scientifique consultatif (CSC) (décembre 2008) et la sixième session du Comité de l'aquaculture (décembre 2008). Les activités du Comité d'application (COC) devraient être précisées lors de sa troisième session. Durant l'examen le programme de travail provisoire proposé pour 2009, il conviendra d'accorder l'attention aux incidences sur le budget prévisionnel proposé, tel que présenté dans le document GFCM: XXXIII/2009/7. Les activités suivantes doivent être réalisées par les Membres, au niveau national, par le Comité scientifique consultatif (CSC), le Comité de l'aquaculture (CAQ), le Comité d'application (COC) et leurs organes subsidiaires.

## PROGRAMME PROVISOIRE DU COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF

2. On trouvera ci-après un résumé, par sujets, des activités proposées pour la période intersessions 2009 telles qu'arrêtées par les quatre sous-comités du CSC et remaniées par le Comité. Un projet de termes de référence pour certaines des activités proposées est joint, pour référence, au présent document en tant qu'Annexe A.

### Évaluation des stocks

- Poursuivre les activités en rapport avec l'évaluation des stocks en s'appuyant à la fois sur des données commerciales et sur les données de campagnes en mer;

- continuer les travaux d'élaboration d'un protocole de la CGPM pour la réalisation de prospections en mer;
- améliorer les connaissances sur la biologie, la structure des stocks et les autres paramètres biologiques;
- adopter un ensemble de paramètres biologiques de croissance et de mortalité naturelle pouvant être utilisés pour les évaluations;
- améliorer les indicateurs biologiques, et affiner les points de référence en vue d'évaluer la situation des stocks et des pêcheries, y compris les impacts sur les stocks exploités des zones de pêche réglementée;
- organiser la réunion des groupes de travail sur l'évaluation des stocks d'espèces démersales et de petits pélagiques, en tenant compte de la nouvelle démarche (voir le mandat du modérateur à l'Annexe A I));
- veiller à la mise à jour des listes des espèces prioritaires et des stocks partagés.

### **Environnement et écosystèmes marins**

- Dans le cadre du réseau CGPM-TechnoMed, arrêter un cadre commun en vue de la réalisation d'études de sélectivité pour appuyer la mise en œuvre des mesures de sélectivité, élaborer une base de données de la CGPM sur la sélectivité des engins de pêche, entamer l'examen de la situation des récifs artificiels et des questions les concernant et poursuivre le travail de collecte d'informations sur les paramètres biologiques, écologiques et physiques et sur les activités de pêche en eau profonde, avec un intérêt particulier pour les monts sous-marins et les canyons, en tenant compte des directives récemment élaborées par la FAO, et commencer à rassembler des informations sur les techniques et les activités de pêche en eaux profondes (400-1 000 m);
- donner suite à la proposition d'organisations partenaires d'étudier la dynamique des populations d'espèces protégées qui sont à risque du point de vue de la conservation, ainsi que le projet de protocole de collecte de données sur les prises accessoires;
- continuer de réaliser des études pilotes pour mettre en œuvre l'approche écosystémique des pêches en encourageant la participation des parties prenantes;
- lancer un programme de surveillance des espèces non indigènes;
- élaborer des programmes de surveillance de la mise en œuvre de la mesure d'interdiction des activités de pêche d'espèces démersales à plus de 1 000 m de profondeur;
- organiser un atelier transversal sur l'amélioration de la sélectivité et la réduction des prises accidentelles selon le mandat à l'Annexe A (V).

### **Statistiques et information**

- Mettre à jour le bulletin statistique correspondant à la Tâche 1 à mesure des besoins, et poursuivre les travaux d'élaboration du nouveau logiciel que les pays devront utiliser à compter de 2009 pour communiquer les données de 2008 en rapport avec la Tâche 1;
- définir une période d'essai pour la communication des données ayant trait au Registre régional des flottilles de pêche;
- poursuivre la mise en œuvre du programme de travail relatif au formulaire STATLANT 37A;
- organiser un atelier transversal sur le journal de bord de la CGPM, conformément au mandat donné à l'Annexe 1 C) et arrêter une période d'essai global en 2009, après la tenue de l'atelier.

### Sciences économiques et sociales

- contribuer, du point de vue socioéconomique, au développement d'analyses appliquées de la sélectivité des engins de pêche, en utilisant les données collectées au titre de la Tâche 1 et des études biologiques;
- conduire des études ciblées sur les impacts socio-économiques de l'adoption du maillage carré de 40 mm par les chalutiers;
- continuer de réaliser des études sur les pêches de loisirs;
- analyser les structures et les mécanismes d'incitation dans les pêcheries nationales dans les différents pays membres, selon les méthodes élaborées par l'OCDE/PNUE;
- organiser un atelier transversal SCSES/SCES/SCSI sur l'évaluation, la gestion et le suivi de la capacité de pêche (voir le mandat à l'Annexe A (IV)).

### Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques

- Veiller au suivi des recommandations concernant les petits thonidés formulées par le Groupe de travail conjoint à sa huitième session, en particulier la compilation de statistiques et la préparation des travaux scientifiques, en vue de la prochaine réunion du Groupe de travail qui est programmée pour 2010 en Turquie.

### Mise à jour du glossaire du CSC

- Poursuivre la mise à jour du glossaire du CSC. Le projet COPEMED II a confirmé son offre de fournir une aide financière en rapport avec cette activité, selon le mandat figurant en Annexe A (II).

### Réunions du CSC et de ses organes subsidiaires

3. Le Comité scientifique consultatif a proposé de convoquer les réunions ci-après pendant la période d'intersessions:

Réunions	Lieu/Date
Douzième session du CSC	Monténégro 25 – 29 janvier 2010
Session du SCES	Rome/Malaga? 30 novembre – 3 décembre 2009
Groupe de travail sur l'évaluation des stocks d'espèces démersales	Ancône (Italie) 19 – 23 octobre 2009
Groupe de travail sur l'évaluation des stocks de petits pélagiques	Ancône (Italie) 26 – 30 octobre 2009
Session du SCESS	Rome/Malaga? 30 novembre – 3 décembre 2009
Groupe de travail transversal SCSES/SCES/SCSI sur la capacité de pêche	Rome (Italie) 15 – 17 juin 2009

Réunions	Lieu/Date
Session du SCSI	Rome/Malaga? 30 novembre – 3 décembre 2009
Groupe de travail transversal SCSI/SCES sur le journal de bord de la CGPM	Rome (Italie) 18 – 20 mai 2009
Session du SCEEM	Rome/Malaga? 30 novembre – 3 décembre 2009
Groupe de travail transversal SCEEM/SCES/SCSES sur l'amélioration de la sélectivité et la réduction des prises accidentelles	Tunis (Tunisie) 23 – 25 septembre 2009
RCSC	Rome/Malaga 4 décembre 2009

#### PROGRAMME PROVISOIRE DU COMITÉ DE L'AQUACULTURE

4. On trouvera ci-après un résumé, par sujets, des activités proposées pour la période intersessions 2009 telles qu'arrêtées par les organes subsidiaires du CAQ et approuvées par le CAQ lui-même.

##### Aquaculture et commercialisation

- Préparer une synthèse régionale et une évaluation qualitative des marchés méditerranéens, sur la base des examens nationaux en cours des poissons issus de l'aquaculture;
- établir une stratégie à moyen terme pour le développement de la commercialisation des produits aquacoles;
- concevoir et intégrer dans le système d'information SIPAM une base de données régionale sur la commercialisation des poissons produits par l'aquaculture marine;
- publier une étude intitulée « Étude de marché du maigre de Méditerranée (*Argyrosomus regius*) » et identifier et préparer deux autres études spéciales sur des produits comme la ceriole, le turbot, le mullet et le poulpe;
- formuler la deuxième phase du plan de travail et du projet pour 2010, sur la base de la stratégie à moyen terme susmentionnée, qui comprendra des indications détaillées sur la manière de traiter le problème de l'image de marque des produits issus de l'aquaculture.

##### Sélection des sites et capacité de charge

- Résoudre les grands problèmes relatifs à l'écosystème marin, comme les habitats sensibles, l'utilisation des zones côtières et les spécificités environnementales;
- examiner les procédures existantes en matière de sélection des sites et d'évaluation de l'efficacité des dispositifs réglementaires et des procédures d'étude d'impact environnemental (EIE);
- organiser un atelier sur les législations nationales relatives à la sélection des sites et à la capacité de charge, la surveillance des programmes et le cadre réglementaire de l'EIE pour l'élevage des poissons;

- concevoir et mettre en œuvre un outil de saisie de données pour stocker les données environnementales disponibles (ou publiées) ainsi que les données relatives à la surveillance environnementale des abords des fermes marines produisant des poissons. La base de données sera incorporée dans le système d'information du SIPAM;
- organiser un atelier sur les expériences concernant l'allocation des zones au développement de l'aquaculture dans une perspective de protection de l'écosystème (2010);
- convoquer un atelier entre les parties prenantes sur la sélection des sites et la capacité de charge afin de finaliser les priorités et de préparer un programme détaillé pour ShocMed pour l'année 2010.

### **Aquaculture durable**

- Finaliser le principe, les critères et la liste préliminaire d'indicateurs et de valeurs de référence multidisciplinaires selon la méthodologie établie en commun;
- mettre au point et réaliser une ou plusieurs études pilote(s) visant à tester et perfectionner, de manière appropriée, le cadre méthodologique et les séries d'indicateurs;
- établir des synergies et une coopération avec les autres projets ou initiatives et programmes de recherche-développement régionaux et nationaux en Méditerranée, portant sur le développement de l'aquaculture marine durable dans cette région;
- préparer un projet de directives pour l'utilisation d'indicateurs et de valeurs de référence, incluant notamment la faisabilité, la mise en pratique, les besoins en expertise et le rapport coûts-efficacité;
- organiser un atelier entre les parties prenantes pour finaliser les priorités et préparer un programme détaillé pour InDAM en 2010, centré sur le suivi de l'étude ou des études pilote(s), et définir la mise en œuvre d'une approche écosystémique de l'aquaculture en Méditerranée;
- organiser un atelier interdisciplinaire qui, pour chaque indicateur sélectionné, identifiera sa contribution à la durabilité de l'aquaculture, la faisabilité de son application et la méthodologie utilisée pour le mesurer;

### **Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM)**

- Améliorer la base de données sur les statistiques de production et des bases de données du Centre de production, notamment pour le système de saisie des données et de notification;
- créer de nouvelles sections sur la commercialisation, la sélection des sites et la capacité de charge et sur les indicateurs durables et l'intégration de ces sections dans le système de base de données du SIPAM;
- produire des rapports nationaux et régionaux dynamiques et la gestion et la maintenance du système, y compris la consolidation du portail du SIPAM;
- finaliser le processus de passation de pouvoirs entre le Centre régional du SIPAM en Tunisie et le Secrétariat de la CGPM;
- publier le « Guide opérationnel pour les usagers » pour soutenir la gestion de l'entrepôt de données, avec la spécification du nouveau format de données et des nouvelles caractéristiques;

- organiser la onzième réunion du SIPAM immédiatement après un atelier sur les normes pour l'harmonisation de la collecte des données sur l'aquaculture méditerranéenne, y compris les aspects relatifs au format et à la terminologie.

### Réunions du Comité de l'aquaculture et de ses organes subsidiaires

5. Les réunions ci-après sont prévues en 2009.

Réunion	Date	Place
<b>WGSC</b> – Réunion régionale sur la législation nationale relative à la sélection des sites, les programmes de surveillance et le cadre réglementaire de l'EIE pour l'aquaculture marine (ShocMed)	28–29 mai	Vigo (Espagne)
<b>IUCN/FEAP/CAQ</b> –Atelier sur la diversification de la production aquacole	Septembre	À préciser
<b>CIHEAM/AECI/FAO</b> –Formation à l'utilisation des systèmes d'information géographiques dans la gestion et la planification des pêches et de l'aquaculture	8–19 juin	Saragosse, Espagne
<b>WGMA</b> –Réunion consacrée à la « Mise au point d'une stratégie de commercialisation et de promotion des produits de l'aquaculture méditerranéenne » (MedAqMarket)	24–25 septembre	À préciser
<b>WGSC</b> – Atelier entre les parties prenantes sur la sélection des sites et la capacité de charge (ShocMed)	21–22 octobre	À préciser
Réunion	Date	Lieu
<b>WGSA</b> –Atelier sur les directives concernant les indicateurs durables dans l'aquaculture et leur application (INDAM)	18–19 novembre	À préciser
<b>CMWG</b> –Réunion de coordination des groupes de travail	17–18 décembre	Rome, Italie
<b>SIPAM</b> –onzième réunion annuelle	9–10 décembre	Trabzon, Turquie
<b>SIPAM</b> –Normes d'harmonisation pour la collecte des données sur l'aquaculture méditerranéenne (immédiatement avant la onzième réunion annuelle du SIPAM)	8 décembre	Trabzon, Turquie

6. Une réunion d'experts du Groupe de travail sur l'aquaculture durable (WGAS) sur les indicateurs durables en aquaculture, dans le cadre des activités du projet InDAM, devrait avoir lieu en France (24-26 février, 2009).

7. La septième session du CAQ sera planifiée en 2009 ou 2010, selon la décision que la Commission prendra en ce qui concerne la fréquence des réunions du Comité (chaque année ou tous les deux ans).

#### **MESURES PROPOSÉES A LA COMMISSION**

8. La Commission est invitée à examiner les activités et les réunions proposées, pour 2009, par son Comité scientifique consultatif et le Comité de l'aquaculture. La Commission souhaitera peut-être prendre des décisions pertinentes sur ces questions, les classer, s'il y a lieu, par ordre de priorité et identifier les sources de financement complémentaires, selon les besoins.

9. Dans ce contexte, la CGPM pourrait examiner les incidences budgétaires de son programme de travail et donner au Secrétariat des indications supplémentaires sur l'exécution de ce budget.

## ANNEXE A

**Projets de mandat des groupes de travail, des ateliers et d'autres activités****I) MODERATEUR DES TRAVAUX D'ÉVALUATION DES STOCKS PAR LES GROUPES DE TRAVAIL DU SCES**

Le SCES a notamment pour objectif d'accélérer l'amélioration des évaluations conjointes des stocks. Ces travaux sont dits conjoints en raison de la contribution de scientifiques de différents pays qui communiquent leurs données, les partagent avec leurs collègues selon une méthode normalisée et analysent ensemble les résultats et les possibilités de gestion des pêches.

Au cours de la réunion du Groupe de travail du SCES sur les espèces démersales et les petits pélagiques (septembre 2008), a été organisée une session pratique d'évaluation conjointe du stock de merlus (*Merluccius merluccius*) et des espèces associées ainsi que des stocks de sardines et d'anchois. Le mandat convenu par la CGPM à sa trente et unième session a été appliqué à cette occasion.

Sous la supervision du Secrétariat de la CGPM et avec la coopération du coordonnateur du SCES, le modérateur aura pour mission de:

- définir les méthodes à appliquer, fournir un cadre de référence théorique (documents) et préciser le logiciel à utiliser. Ces informations devront être communiquées au Secrétariat de la CGPM bien en avance de la réunion;
- rédiger l'ordre du jour de la session pratique;
- déterminer les besoins de données et d'informations, y compris le format type à utiliser, et
- préparer tous les matériels et outils que les participants devront utiliser avant la réunion;
- animer la session et apporter l'assistance requise aux participants;
- rédiger un rapport décrivant les méthodes et les données utilisées et précisant les résultats de l'évaluation. Une section du rapport devra être consacrée aux recommandations formulées en vue de la prochaine session pratique d'évaluation conjointe des stocks. Les formulaires d'évaluation types de la CGPM devront également être annexés au rapport.

Le consultant devra tenir compte de plusieurs aspects spécifiques, notamment:

- l'ajustement des analyses de la population virtuelle (APV); (d'après les résultats des campagnes de chalutage chaque fois que possible)
- l'évaluation du cycle de vie;
- l'évaluation basée sur les campagnes scientifiques;
- la détermination des principaux indicateurs et des points de référence correspondants;
- la réalisation d'un diagnostic de l'état des stocks;
- l'encadrement du processus de formulation des conseils de gestion, en envisageant différentes options.

**II) MISE A JOUR DU GLOSSAIRE DU CSC**

Depuis la création du Comité, un glossaire regroupant les termes techniques et scientifiques utilisés par la CGPM et leurs définitions a été constitué. Sa dernière mise à jour remonte toutefois à 2003.



L'évolution des méthodes et des approches de l'évaluation et de la gestion des pêches ainsi que des difficultés posées par certaines définitions et par la compréhension de termes techniques et scientifiques ont conduit le CSC, à sa dixième session, à réitérer l'importance du glossaire et de son actualisation.

En collaboration avec les coordonnateurs des sous-comités, le ou les experts devront s'acquitter des tâches suivantes:

- réviser le glossaire existant, proposer des suppressions et des modifications des termes comme des définitions;
- dresser une liste de nouveaux termes à intégrer dans le glossaire, accompagnés de définitions pertinentes provenant de sources diverses;
- diffuser les nouvelles propositions auprès des coordonnateurs des sous-comités en vue de l'examen de la liste des termes et de leurs définitions. Une seule définition sera retenue dans la mesure du possible; à défaut, plusieurs définitions seront présentées (avec une indication des sources et du contexte).

La langue du glossaire demeurera l'anglais.

### **III) GROUPE DE TRAVAIL TRANSVERSAL DU SCSI SUR LE JOURNAL DE BORD DE LA CGPM**

L'atelier (trois jours pleins) devrait se tenir au début de l'année 2009, après la réunion plénière de la Commission, pour:

- faire le point de la situation concernant la collecte de données sur l'effort de pêche et les débarquements, par activité de pêche et par zone, fondée sur les journaux de bord nationaux et d'autres moyens, en Méditerranée et dans la mer Noire;
- préciser les objectifs et le champ couvert par le journal de bord de la CGPM;
- définir et arrêter les paramètres et le format de ce journal;
- convenir de la taille des navires auxquels s'appliquera le journal de bord;
- envisager d'autres moyens de collecte de données sur l'effort de pêche et les débarquements, par activité de pêche et par zone, pour les navires de pêche qui ne seraient pas couverts par le journal de bord de la CGPM;
- proposer un plan d'étapes pour l'application du journal de bord de la CGPM.

### **IV) GROUPE DE TRAVAIL TRANSVERSAL SCSES/SCES/SCSI SUR L'ÉVALUATION, LA GESTION ET LA SURVEILLANCE DE LA CAPACITÉ DE PÊCHE**

L'atelier devra passer en revue les connaissances actuelles, les définitions conceptuelles, et l'état de l'art dans le domaine en se fondant sur différentes expériences de l'évaluation, de la surveillance et de la gestion de la capacité de pêche. Son objectif final est de fournir à la CGPM des lignes directrices scientifiques et pratiques permettant d'apprécier les impacts, les exigences et les effets des différentes formules envisageables en vue du gel éventuel de la capacité des flottilles.

L'atelier devra particulièrement se pencher sur les aspects suivants:

#### **1. Objectifs de la gestion de la capacité de pêche**

Préciser les objectifs de la gestion de la capacité de pêche afin de définir les méthodes, les instruments et les mesures nécessaires à la viabilité des opérations de pêche.

## 2. Méthodes et définitions

Examiner les informations scientifiques et les connaissances disponibles (par exemple FAO, plans d'action nationaux, régionaux et internationaux, CSTEP, réglementations nationales, études de cas) en vue de définir les mécanismes adéquats de gestion de la capacité de pêche dans le contexte de la Méditerranée, notamment les mesures de la capacité. Examiner l'opportunité des mécanismes de transmissibilité (entre les engins et les zones pour évaluer les transferts de capacité et favoriser l'adaptabilité de la capacité de pêche) et la définition des recensements.

## 3. Identification des besoins de données

Déterminer dans quelle mesure les données recueillies au moyen des activités relevant de la Tâche 1, du Registre des flottilles de pêche de la CGPM et d'autres moyens peuvent être utilisées pour évaluer la capacité de pêche (données biologiques sur les stocks halieutiques, données économiques par segment de flottille, investissement, tonnage brut, emploi, données de production comme les volumes débarqués et les prix des espèces au débarquement, coûts et effort), l'investissement et les plans de restructuration des flottilles.

## V) GROUPE DE TRAVAIL TRANSVERSAL SCSES/SCES/SCSI SUR L'AMELIORATION DE LA SELECTIVITE ET LA REDUCTION DES PRISES ACCIDENTELLES

Suite aux conclusions et aux recommandations du Groupe de travail du CSC sur la sélectivité et les prises accidentelles, et à l'atelier commun ACCOBAMS/CGPM sur le projet Bycbams, il est suggéré d'organiser en 2009 un Atelier sur l'amélioration de la sélectivité et la réduction des prises accidentelles conformément au mandat suivant:

- définitions des termes et des concepts concernant la question des prises accidentelles et la sélectivité (espèces indésirables, prises accidentelles, sélectivité, rejets, captures illégales, pêche fantôme...);
- état actuel des prises accidentelles et des rejets liés aux pêcheries méditerranéennes (études de cas axées sur les engins, les zones, les saisons...);
- examen des méthodes d'évaluation des prises accidentelles et de leur impact sur le niveau des populations;
  - définition d'un protocole normalisé pour la collecte des données pertinentes sur les prises accidentelles dans les pêcheries méditerranéennes, harmonisées avec des initiatives existantes analogues;
  - examiner la possibilité d'intégrer des informations sur les prises accidentelles dans la base de données de CGPM correspondant à la Tâche 1;
  - établir un cadre d'évaluation de l'incidence réelle des activités de pêche (méthodes de hiérarchisation);
- examen et évaluation des informations disponibles sur les mesures d'atténuation des prises accidentelles (dispositifs techniques, interdiction de pêche par zone et par période);
- conséquences socioéconomiques (estimation de l'évolution des revenus, adaptation aux coûts et incidences sociales).